



POLITIQUE ENFANCE – JEUNESSE 0-25 ANS

SOMMAIRE

A.	INTRODUCTION	4
1.	Contexte	4
2.	But de la démarche	5
3.	Méthodologie	5
B.	VISION, OBJECTIFS ET MESURES	8
	Vision	8
	Objectif 1 : Renforcer le conseil et le soutien aux enfants, aux jeunes et à leurs parents	9
	Objectif 2 : Améliorer l'information et la coordination	11
	Objectif 4 : Encourager l'engagement social et politique et favoriser le vivre-ensemble	13
	Objectif 5 : Adapter les espaces publics et la mobilité	15
	Objectif 6 : Rendre accessibles et variées les activités sportives, de loisirs et les événements	17
	Objectif 7 : Développer l'animation enfance-jeunesse	19
C.	FINANCEMENT	20
D.	CONCLUSION	20
E.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MESURES	21

ANNEXES

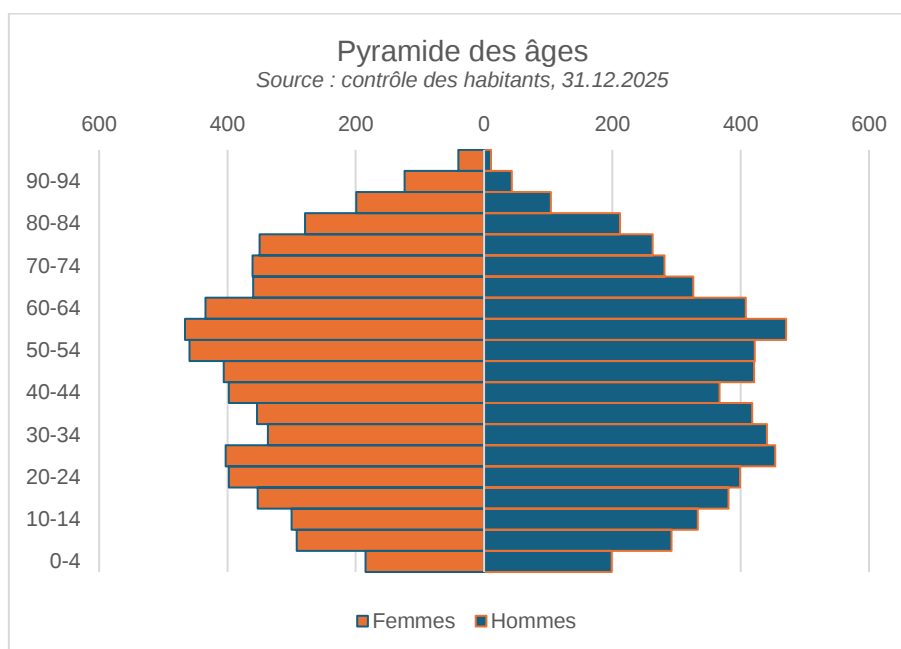
Annexe 1 : Questionnaire à destination des parents d'enfants âgés de 0 à 12 ans	
Annexe 2 : Questionnaire à destination des partenaires en lien avec les enfants et les jeunes	
Annexe 3 : Liste des partenaires consultés	
Annexe 4 : Questionnaire à destination des jeunes de 12 à 25 ans	
Annexe 5 : Questionnaire à destination des éducateurs·trices de la Maison de l'enfance et des enseignant·e·s de l'école primaire de Delémont	
Annexe 6 : Rapport de synthèse des questionnaires	
Annexe 7 : Rapport de synthèse des ateliers participatifs d'octobre 2024	
Annexe 8 : Rapport de synthèse des ateliers participatifs de novembre 2025	
Annexe 9 : Coût et planification des 26 mesures	

A. INTRODUCTION

1. Contexte

Les enfants, les adolescent·e·s et les jeunes adultes constituent une part essentielle de la population delémontaine et représentent, à bien des égards, l'avenir de la Ville. Ils grandissent à Delémont, y sont scolarisés, s'y forment, y font leurs premières expériences professionnelles, sociales et citoyennes. Les conditions que la commune leur offre aujourd'hui influencent directement leur bien-être, leur trajectoire de vie et leur attachement durable au territoire. Dans le programme de législature 2023-2027, le Conseil communal affirme ainsi sa volonté de « Développer les politiques de la jeunesse et des aînés au niveau communal de manière à renforcer les liens intergénérationnels et le mieux-vivre ensemble ».

Au 31 décembre 2025, Delémont comptait 3'308 personnes âgées de 0 à 25 ans, soit près de 26 % de sa population totale. Cette proportion est restée relativement stable au cours des quinze dernières années. Cette stabilité démographique ne saurait toutefois masquer les enjeux auxquels la Ville est confrontée : dans un contexte de forte mobilité des jeunes, de concurrence entre territoires et de risques de départ des talents formés, la capacité de Delémont à retenir et à attirer sa jeunesse constitue un défi stratégique majeur pour son développement futur. Elle invite dès lors la Ville à porter une attention particulière à la qualité des conditions-cadres proposées à cette population.



À travers sa politique de l'enfance et de la jeunesse, la Ville de Delémont affirme sa volonté de considérer les enfants et les jeunes non seulement comme des bénéficiaires de prestations, mais aussi comme des acteurs à part entière de la vie communale et comme une ressource déterminante pour son développement social, culturel et économique. Offrir des perspectives, renforcer le sentiment d'ancrage et soutenir les parcours de vie constituent des leviers essentiels pour répondre aux défis actuels et futurs de la commune.

Conscient de ces enjeux, le Conseil communal a mandaté, le 10 octobre 2023, le Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement (CSJL) pour l'élaboration d'une politique communale de l'enfance et de la jeunesse (0–25 ans). Ce document pose les bases d'une action communale cohérente et durable pour les prochaines législatures, en définissant des

orientations, des objectifs et des mesures destinés à répondre aux besoins actuels et futurs des enfants et des jeunes de Delémont.

- Bases légales

La loi sur la politique de la jeunesse de la République et canton du Jura (RSJU853.21) pose des bases de ce que devrait être une politique de l'enfance et de la jeunesse et de ce à quoi elle doit s'attacher :

- Art. 5, al. 3 : L'enfant a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question le concernant ; son avis est pris en considération en tenant compte de son âge et de son degré de maturité.
- Art. 6, al. 1 : En vue de promouvoir la jeunesse, l'Etat, en collaboration avec les autres collectivités publiques et les organisations privées, prend les mesures utiles afin de conduire une politique de la jeunesse respectueuse des besoins de celle-ci.
- Art. 6, al. 2 : La promotion de la jeunesse comprend :
 - a) l'identification des besoins des jeunes, la définition d'objectifs clairs et la mise en place de moyens susceptibles de promouvoir une politique de la jeunesse ;
 - b) l'encouragement des activités sortant du cadre scolaire, en veillant à favoriser la responsabilité, la socialisation, l'autonomie et le bien-être de la jeunesse ;
 - c) la promotion du dialogue entre la jeunesse et les collectivités publiques.

2. But de la démarche

Au travers de la démarche d'élaboration d'une politique communale de l'enfance et de la jeunesse, la ville de Delémont souhaite se doter d'un outil politique et institutionnel permettant de prendre en compte les besoins de presque ¼ de sa population, dans toute sa diversité, afin de lui offrir un environnement de vie adapté à ses besoins.

3. Méthodologie

Le Service CSJL a souhaité élaborer la politique enfance-jeunesse en s'entourant de l'expertise de partenaires travaillant de près ou de loin avec cette catégorie de population, dont notamment les autres services communaux concernés. Un groupe de travail a dès lors été mis sur pied, afin de suivre toute la démarche, composé des personnes suivantes :

Quoi	Qui
Espace-Jeunes	Julien Paratte, co-responsable
Conseil delémontain des jeunes	Malik Schaub, animateur
Maison de l'enfance	Sylvie Oriet, co-directrice
Ludothèque	Mylène Châtelain, responsable
Service CSJL	Pascal Mazzarini, chef de service
Service CSJL	Clara Loichat, adjointe du chef de service

Samantha Ramos, déléguée interjurassienne à la jeunesse et Tania Schindelholz, directrice adjointe de la Fondation O₂ ont rejoint ponctuellement ce groupe de travail. Ce dernier s'est réuni à 6 reprises et a pu participer à l'élaboration des ateliers participatifs, ainsi que compléter, amender et préciser les documents présentés par le Service CSJL.

- Diagnostic

Le diagnostic sur les besoins, envies, demandes des enfants et des jeunes et des différentes personnes qui gravitent autour d'eux s'est déroulé en plusieurs étapes. La première a consisté en la réalisation de plusieurs questionnaires :

- Tous les parents d'enfants âgés de 0 à 12 ans ont été consultés en mars et avril 2024. L'enquête (annexe 1) portait sur des données socio-démographiques, mais aussi sur les modes de garde, les activités extra-scolaires, la parentalité ou encore la vie à Delémont en tant que parents. 954 familles ont ainsi été consultées, pour un total de 1'485 enfants de 0 à 12 ans. 274 questionnaires ont été remplis et retournés, ce qui représente un taux de participation de 28%.
- Les partenaires en lien avec les enfants et les jeunes, tels que les clubs de sport, les lieux d'accueil, les lieux de prévention, etc. (liste complète en annexe 2) ont été consultés durant la même période. 70 partenaires différents ont reçu le questionnaire (annexe 3) et 38 ont fait un retour, ce qui représente un taux de participation de 54%. Les questions portaient sur l'offre de leur structure, les défis auxquels ils devaient faire face, leur vision des jeunes dans la société actuelle, leur avis sur ce qui était déjà en place pour les jeunes à Delémont.
- Les jeunes de 12 à 25 ans ont été consultés par le biais d'un questionnaire en ligne (annexe 4), disponible de mi-avril à fin juin 2024. La communication autour de ce questionnaire a été faite via les réseaux sociaux ainsi que par l'Espace-Jeunes et le Conseil delémontain des jeunes. Les jeunes de Delémont et alentour pouvaient répondre à une petite quinzaine de questions sur leurs habitudes et ce qu'ils avaient envie de voir changer à Delémont. 148 formulaires ont été remplis, ce qui représente moins de 10% de participation sur les près de 1'900 jeunes delémontains concernés.
- Les éducateurs·trices de la Maison de l'enfance et les enseignant·e·s de l'école primaire de Delémont ont enfin été consultés en septembre 2024 (annexe 5). Sur un total d'environ 160 personnes consultées (115 enseignant·e·s et 45 personnes à la MDE), 32 ont répondu au sondage sur des thématiques telles que les informations, les loisirs, la vie à Delémont en général, soit un taux de participation de 20%.

Un rapport de synthèse de ces questionnaires se trouve en annexe 6.

Ce travail de diagnostic a été complété par la réalisation de micro-trottoirs auprès des jeunes par les animateurs de l'Espace-Jeunes et du Conseil delémontain des jeunes lors de la Danse sur la Doux en mai 2024. Une trentaine de jeunes ont ainsi été questionnés sur ce qu'ils estiment être des points positifs et négatifs à Delémont et sur les éléments à changer.

Enfin, deux ateliers participatifs ont été organisés le 4 octobre 2024, le premier de 17h à 19h pour les jeunes à l'école obligatoire et le second, de 20h à 22h pour les jeunes sortis d'école. Ces ateliers ont été organisés en collaboration avec les apprenti·e·s assistant·e·s socio-éducatif·ve·s (ASE) de 2ème année de l'Ecole des métiers de la santé et du social (EMS2) de Delémont dans le cadre de leur cursus de formation. Sur la base des résultats des questionnaires, les participant·e·s ont pu approfondir différentes thématiques : lieux de rencontre, aides diverses, manifestation et vie culturelle, sports et loisirs, commerces et restauration, infrastructures. Une trentaine de jeunes a participé à chacun des deux ateliers, permettant de récolter leurs avis, mais aussi leurs propositions de mesures, projets ou actions à mener pour le bien-être des jeunes à Delémont. Une synthèse de ces deux ateliers a été faite par les apprenti·e·s ASE qui se trouve à l'annexe 7.

- **Elaboration de la politique enfance-jeunesse**

Après cette importante phase de diagnostic, une analyse approfondie du contenu issu des questionnaires, des micro-trottoirs et des ateliers a été faite, permettant de dégager plus de 80 mesures potentielles. Le groupe de travail a classé ces mesures en fonction de leur degré de faisabilité, dans trois catégories : mesures faciles et pas chères, dont la réalisation est possible à court terme ; mesures dont la faisabilité est à évaluer, qui nécessite plus de temps ; mesures impossibles à retenir, pour lesquelles la commune n'a pas de compétences et/ou qui sont trop chères à mettre en œuvre.

L'ensemble des mesures des deux premières catégories ont été mises en discussion, afin de les prioriser et de les affiner, lors d'une seconde session d'ateliers organisés avec différents publics, en novembre 2025 :

- Les parents d'enfants de 0 à 12 ans ainsi que les professionnel·le·s de la petite enfance ont participé à un atelier organisé le 3 novembre 2025. Une cinquantaine de personnes ont participé et ont pu s'exprimer sur des thématiques telles que le soutien, la communication, l'accueil extrafamilial, le vivre ensemble, les loisirs et les événements.
- Les jeunes de 12 à 17 ans et de 18 à 25 ans ont eu tout loisir de partager leurs idées, propositions et projets lors de deux ateliers organisés consécutivement le 7 novembre 2025. Une trentaine de jeunes a participé en tout à ces deux moments d'échange, en développant des sujets comme la vie en ville, l'engagement, les loisirs et événements ou encore le soutien. La soirée s'est terminée par un DJset et un débit de boissons, organisé par l'association Nouveaux Jeunes.
- Les associations, clubs et encadrant·e·s en lien avec les jeunes ont quant à eux été conviés le 11 novembre 2025. Les 12 personnes présentes ont travaillé sur des thèmes identiques à ceux déjà mis en discussion durant les deux autres soirées.

Une synthèse de ces ateliers se trouve à l'annexe 8. Le travail entrepris lors de ces trois ateliers a permis d'approfondir certaines mesures et surtout de les prioriser, afin de tendre vers des propositions applicables. La sélection finale des mesures figure dans le présent document.

- Consultation des services et des écoles

Dans un souci de transparence et de transversalité, le document final a été soumis aux directions des écoles primaires et secondaires de Delémont, qui l'ont validé en l'état. Le Services CSE et UETP ont également été consultés. Le Service CSE a donné un préavis favorable à ce document et se tient à disposition pour participer à la mise en œuvre progressive des actions qui le concernent. Le Service UETP souhaite qu'une coordination soit anticipée afin, dans la mesure du possible, d'intégrer le coût des interventions qui sont de son ressort au fur et à mesure dans les budgets communaux.

B. VISION, OBJECTIFS ET MESURES

Fruit d'une démarche participative étendue, impliquant enfants, jeunes, familles et acteurs de la vie locale, la politique de l'enfance et de la jeunesse traduit les besoins et aspirations exprimés par la jeunesse delémontaine. Elle s'inscrit dans une approche stratégique visant à renforcer le bien-être des jeunes, leur sentiment d'appartenance et leur engagement dans la vie communale, tout en contribuant au développement social, culturel et économique de Delémont.

Vision

À travers sa politique de l'enfance et de la jeunesse, la Ville de Delémont ambitionne de créer un environnement favorable, équitable et inclusif, permettant à chaque enfant et à chaque jeune de grandir, de s'épanouir et de construire son avenir. Ce document doit servir de fil rouge à toutes les actions entreprises dans le domaine, pour les législatures à venir.

Delémont souhaite être une ville qui offre aux enfants et aux jeunes les ressources nécessaires pour développer leur autonomie, leur confiance en eux et leur pouvoir d'agir, indépendamment de leur âge, genre, origine ou parcours de vie. La commune veille à proposer des espaces de rencontre, de loisirs et de participation, ainsi que des dispositifs de soutien et d'accompagnement adaptés aux différentes étapes de la jeunesse.

En reconnaissant les enfants et les jeunes comme des acteurs à part entière de la vie communale, Delémont entend renforcer leur sentiment d'appartenance et encourager leur engagement citoyen. Cette vision vise à faire de la jeunesse une ressource centrale du développement social, culturel et économique de la ville, tout en renforçant durablement son attractivité pour les familles et la cohésion du territoire.

Les orientations présentées dans ce document sont organisées autour de sept objectifs généraux, déclinés en objectifs spécifiques et en mesures concrètes. Cette structuration permet de transformer la vision stratégique en actions claires, réalisables et mesurables. La majorité des mesures repose sur les contributions directes des jeunes et de leurs partenaires, assurant ainsi une politique qui répond réellement aux priorités et aux réalités du terrain.



Photo de Ryan Stefan sur Unsplash (<https://unsplash.com/fr/photos/chaussee-en-beton-brun-9jDaQleTXkc>)

Objectif 1 : Renforcer le conseil et le soutien aux enfants, aux jeunes et à leurs parents

La Ville souhaite compléter les formes de soutien existantes afin de répondre de manière cohérente et accessible aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs parents. Le développement d'espaces d'écoute, d'échange et d'orientation favorise une approche préventive, soutient le développement des enfants et accompagne les parents dans leur rôle éducatif, en lien avec les ressources du territoire.

Objectif spécifique 1.1 : Développer des espaces de rencontre et de conseil pour les parents.

Le diagnostic met en évidence un besoin important de soutien à la parentalité : 66 % des parents souhaitent davantage de conseils éducatifs et 46 % aimeraient échanger avec d'autres parents. Ces constats sont partagés par les professionnel·le·s de la petite enfance et de l'école. Des temps de rencontre contribuent à renforcer les compétences parentales et à prévenir l'isolement.

« Il n'y a pas un endroit où
l'on peut tout simplement
échanger sans être jugé ».

Une maman

Mesure a : des cafés parents, animés par des professionnel·le·s de la petite enfance, sont organisés afin de favoriser l'échange de pratiques et la valorisation des ressources parentales (p. ex. sur le modèle de l'École des parents¹).

Objectif spécifique 1.2 : Pérenniser un lieu de rencontre parents-enfants.

Les constats issus du diagnostic soulignent l'importance des dispositifs d'accueil libre enfant-parent dans une logique d'encouragement précoce. De nombreux parents relèvent la qualité et la pertinence de la structure de la Puce Verte, qui propose un accueil encadré par des professionnelles de la petite enfance pour les enfants de 0 à 4 ans et leurs parents. L'équipe éducative de la Maison de l'enfance et le corps enseignant de l'école primaire mettent également en avant les bénéfices d'une socialisation en amont de l'entrée à l'école obligatoire. Le diagnostic met ainsi en lumière la nécessité de consolider cette offre afin d'en garantir la pérennité et d'en renforcer l'accessibilité sur le territoire communal.

Mesure b : des moyens supplémentaires sont données à Familles 2000 afin de pérenniser la structure d'accueil de la Puce Verte, élargir les horaires d'ouverture voire développer l'accueil sur d'autres sites.

Objectif spécifique 1.3 : Préparer les enfants allophones à l'entrée à l'école.

Les enseignant·e·s primaires et les éducateurs·trices identifient un besoin de préparation des enfants allophones et de leurs familles à l'entrée à l'école. Cette offre est déjà proposée par l'AJAM via le CAFF, mais il s'agirait de pouvoir la renforcer et la systématiser, afin que les enfants aient l'occasion de découvrir le monde de l'école avant la rentrée scolaire.

Mesure c : le soutien à l'AJAM et au CAFF est renforcé afin de préparer plus systématiquement les enfants allophones à l'entrée à l'école.

¹ <https://ecoledesparents.ch/>

Objectif spécifique 1.4 : Offrir aux jeunes des espaces d'écoute pour les situations complexes.

Une large majorité des jeunes consultés souligne l'importance de pouvoir s'exprimer, entre pairs ou avec des professionnel-le-s, sur des thématiques telles que le harcèlement, la violence, la santé mentale ou encore l'avenir professionnel. Ces préoccupations sont partagées par les parents et les professionnel-le-s de la Maison de l'enfance et de l'école primaire. Par ailleurs, les données du diagnostic confirment que, si plusieurs ressources de soutien existent déjà (infirmières scolaires, médiatrices à l'école primaire, Espace-Jeunes, etc.), celles-ci restent encore insuffisamment connues ou accessibles. Les jeunes expriment en outre le besoin de moments dédiés de parole et d'échange, organisés de manière régulière et encadrés en fonction des besoins.

Mesure d : les ressources d'aide existantes sont mieux valorisées, auprès des jeunes et des différents partenaires. La prise de contact est facilitée.

Mesure e : des réunions de paroles entre jeunes et/ou avec des professionnels sont organisées par la Commune et/ou ses partenaires.

Objectif spécifique 1.5 : Favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

La Ville de Delémont souhaite renforcer l'accompagnement des jeunes dans leurs transitions vers le monde professionnel, en particulier pour celles et ceux rencontrant des difficultés d'insertion ou des ruptures de parcours. En facilitant l'accès à des premières expériences de travail (petits jobs par exemple) et en soutenant la mise en place de dispositifs coordonnés au niveau cantonal, la commune entend contribuer au développement des compétences personnelles et professionnelles des jeunes, renforcer leur employabilité et prévenir les situations de décrochage. Cet objectif vise à offrir des opportunités concrètes d'expérimentation, de valorisation et de remobilisation, tout en s'appuyant sur les complémentarités entre les acteurs communaux et cantonaux. Il s'inscrit dans la continuité du postulat 4.02/24 « Plus de soutien pour l'intégration socio-professionnelle des jeunes en situation de décrochage ».

Mesure f : intervenir auprès des services cantonaux pour la création d'une délégation à l'insertion professionnelle.

Mesure g : créer et diffuser une offre de petits jobs à destination des jeunes, en situation de décrochage ou non.

Objectif 2 : Améliorer l'information et la coordination

La lisibilité, l'accessibilité et la cohérence de l'information, ainsi que la coordination entre les acteurs de l'enfance et de la jeunesse, constituent des leviers essentiels pour faciliter l'accès aux offres, ressources et activités existantes. En renforçant les échanges et les synergies entre partenaires cantonaux et communaux, associatifs, culturels et sportifs, la Ville contribue à une meilleure visibilité de l'offre locale et soutient la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale, culturelle et associative.

Objectif spécifique 2.1 : Centraliser les informations à destination des jeunes, des enfants et de leurs parents sur une plateforme numérique.

Les constats issus du diagnostic font apparaître une difficulté largement partagée d'accès à l'information, en raison de l'absence d'un point de référence centralisé. Les informations relatives à la petite enfance, à la parentalité, à l'école, aux loisirs, aux aides existantes et aux ressources disponibles sont nombreuses, mais dispersées entre une pluralité d'acteurs (écoles, structures extra-familiales et extra-scolaires, clubs sportifs, partenaires locaux). Ces informations ne sont dès lors pas toujours connues, partagées ou facilement accessibles pour les enfants, les jeunes et leurs familles.

« Ce serait bien d'avoir une liste plus ou moins exhaustive des organisations et de leurs programmes, proposée au début de l'année scolaire, afin de pouvoir s'organiser en fonction ».

Une maman

La Ville de Delémont et ses partenaires doivent proposer une plateforme centralisant les informations pour les enfants et les jeunes et leurs familles, à l'image de la plateforme cantonale Oxyjeunes. Les informations ainsi regroupées devraient être attractives et ludiques et par ailleurs rédigées en français facile à lire et à comprendre, voire dans plusieurs langues. La plateforme devrait également permettre de prendre contact avec les différents partenaires et proposer un calendrier des différentes manifestations.

Mesure h : la Ville crée une plateforme numérique facile d'accès et claire qui centralise les informations concernant les enfants et les jeunes.

Objectif spécifique 2.2 : Organiser des rencontres et échanges entre les acteurs enfance/jeunesse.

Les acteurs et actrices enfance-jeunesse au sein de la commune sont multiples : clubs de sport, associations, acteurs culturels, structures d'accueil, etc. Ces partenaires ont été mobilisés dans l'élaboration de la politique communale et ont exprimé l'importance de disposer d'espaces d'échange afin de mieux se connaître, de partager leurs offres et de renforcer les collaborations. La mise en place de rencontres régulières permet de favoriser les synergies entre acteurs, d'améliorer la coordination des actions et de renforcer le lien entre la Ville et ses partenaires, dans une logique de réseau durable.

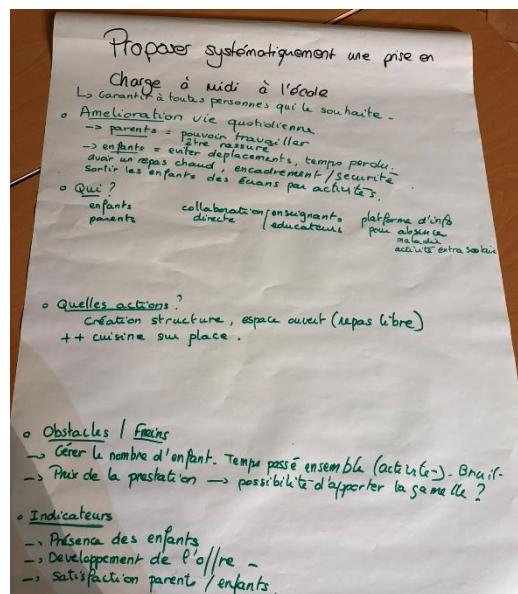
Mesure i : la Ville organise une ou des rencontres annuelles de mise en réseau et d'échanges entre acteurs en lien avec les enfants et les jeunes.

Objectif 3 : Faire évoluer l'accueil extrafamilial

L'accueil extra-familial doit s'adapter aux besoins et aux rythmes des enfants tout au long de la journée, afin de mieux soutenir les familles et de favoriser l'autonomie des enfants. Cela implique de proposer des solutions sécurisées et accessibles pendant la pause de midi. En diversifiant et en adaptant les modalités d'accueil, la Ville entend répondre aux attentes des familles, accompagner le développement des enfants et faciliter l'organisation quotidienne, tout en assurant une continuité éducative cohérente avec les ressources locales existantes.

Objectif spécifique 3.1 : Proposer systématiquement une prise en charge à midi à l'école.

Le diagnostic révèle une demande réelle pour une structure de prise en charge des enfants sur la pause de midi au sein de l'école primaire, sur le modèle de l'école à journée continue. Cette prestation, qui améliore l'organisation quotidienne, doit être accessible à toutes les familles qui le souhaitent. Elle offre un cadre sécuritaire, limite les pertes de temps entre l'école et l'accueil extra-scolaire et réduit les risques lors des déplacements. Le Service CSJL porte un projet de journée continue pour les écoliers·ères de Delémont, qui devrait répondre à cette demande, sous réserve d'un soutien politique et financier adéquat.



Extrait de la discussion sur une prise en charge à midi lors de l'atelier du 3 novembre 2026. Photo : C.Loichat

Mesure j : l'école à journée continue est mise en place à l'école primaire de Delémont, d'abord par une phase-test, qui pourrait ensuite se pérenniser dans le temps.

Objectif 4 : Encourager l'engagement social et politique et favoriser le vivre-ensemble

La création de conditions favorables à la participation des enfants et des jeunes, à la cohésion sociale et à l'ouverture sur le monde est essentielle. Cela implique d'être à l'écoute des besoins et idées des enfants et des jeunes, de leur offrir des espaces de rencontre et d'expression et de soutenir des projets qui favorisent l'engagement citoyen et la mixité sociale. La Ville souhaite également valoriser la mobilité et les échanges internationaux comme leviers d'apprentissage, d'émancipation et de développement des compétences. Ces actions contribuent à renforcer le vivre-ensemble, à stimuler la créativité et la responsabilité des enfants et des jeunes, et à soutenir une dynamique sociale ouverte et participative sur l'ensemble du territoire delémontain.

Objectif spécifique 4.1 : Favoriser l'expression, l'écoute et la participation des enfants et des jeunes.

Les enfants et les jeunes sont partie prenante de la société et peuvent être considérés comme des acteurs des politiques publiques. Ils doivent donc être pris en compte dans les réflexions sur des projets les concernant car ils ont des avis sur leurs lieux de vie, leurs quartiers, leurs écoles, leurs possibilités de participer à des activités extrascolaires.

« Il faut davantage consulter et prendre en compte l'avis des 16-25 ans, élargir l'âge du CDJ »

Un jeune de 20 ans

Le Conseil delémontain des jeunes (CDJ) existe déjà actuellement, mais il fonctionne plutôt pour la mise en place de projets de loisirs, les membres sont probablement trop jeunes pour exploiter le côté consultatif. Son utilité et son fonctionnement doivent être évalués, afin de décider de sa pérennisation ou non, et si oui sous quelle forme à l'avenir.

Mesure k : la commune développe un organe de participation pour les enfants et les jeunes, de type Parlement des jeunes ou autre. Leur voix est ainsi entendue et leurs besoins sont remontés aux autorités.

Mesure l : afin de mettre en place des politiques publiques et des événements adaptées aux besoins des enfants et des jeunes, les services communaux sont à leur écoute. Ceux-ci sont impliqués dans les projets les concernant, par le biais, au besoin, de moments de participation et de consultations. L'Espace-Jeunes est l'interlocuteur et l'acteur privilégié pour cet échange.

Objectif 4.2 : Développer un lieu de rencontre intérieur autogéré par et pour les jeunes.

Lors du diagnostic, la demande a été plusieurs fois formulée par les jeunes de pouvoir disposer d'un lieu où se retrouver en intérieur, qui ne soit pas un restaurant ou un bar, et qui soit géré par eux-mêmes. Cette demande émanait principalement des jeunes entre 15 et 25 ans, qui n'ont plus la possibilité de fréquenter l'Espace-Jeunes. La volonté est de pouvoir se rencontrer sans devoir consommer quoi que ce soit. La Ville pourrait ainsi mettre à disposition un tel lieu, en encadrant un minimum son utilisation, afin de répondre à cette demande.

Mesure m : la Ville développe un lieu de rencontre intérieur à destination des jeunes, qui pourrait être autogéré, avec un encadrement minimal.

Objectif spécifique 4.3 : Encourager la mobilité et les échanges internationaux.

La mobilité et les échanges internationaux constituent des opportunités d'apprentissage, d'ouverture et de développement personnel pour les enfants et les jeunes. Ces expériences restent encore peu visibles et inégalement accessibles. Il est dès lors important que la Ville soutienne et valorise les projets d'échanges, de mobilité et de coopération, tant pour les jeunes que pour les professionnel·le·s de l'animation jeunesse. Une attention particulière doit être portée à l'accès de ces expériences pour les jeunes ayant moins d'opportunités, ainsi qu'à la reconnaissance des compétences acquises et à leur valorisation dans le contexte local. La dimension internationale peut également enrichir les projets d'animation jeunesse existants et renforcer les pratiques professionnelles par l'ouverture à d'autres approches et partenariats.

Mesure n : la Ville de Delémont collabore avec Movetia² afin de soutenir des projets de mobilité, d'échanges et de coopération destinés aux jeunes et aux professionnel·le·s de l'animation jeunesse.

²Agence nationale pour les échanges et la mobilité, <https://movetia.ch/fr>

Objectif 5 : Adapter les espaces publics et la mobilité

Les espaces publics et les déplacements doivent être pensés de manière à favoriser l'autonomie, la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes. Cela implique de permettre des trajets sûrs vers l'école et les activités extrascolaires, tout en proposant des lieux de rencontre et de jeux adaptés. La Ville s'engage également à réduire le sentiment d'insécurité dans certains secteurs, à améliorer l'accessibilité et la qualité des aménagements, et à promouvoir des pratiques actives comme la marche ou le vélo.

Objectif spécifique 5.1 : Garantir la sécurité et l'autonomie des enfants et des jeunes dans leurs déplacements en direction des écoles et des lieux de loisirs.

Aller à pied ou à vélo à l'école ou à une activité extrascolaire est une habitude saine, pour autant que le trajet soit sécurisé. Mouvement, apprentissage de l'autonomie et contacts sociaux caractérisent les chemins parcourus à pied ou en vélo. La Ville de Delémont promeut en ce sens les déplacements autonomes des enfants et des jeunes, par des mesures adéquates de sécurisation et de promotion, afin de diminuer le phénomène des parents-taxis. Il lui revient ainsi de penser à l'aménagement et à l'équipement adéquat des espaces publics. La sécurité routière est également de son ressort. Un plan de mobilité scolaire existe déjà pour le giron du Château, qui devra être mis en œuvre ces prochaines années.

« C'est important de maintenir une bonne sécurité pour que les enfants puissent continuer à marcher en ville pour aller à l'école ou à leurs activités ».

Un papa

Mesure o : les chemins piétons et cyclables sont adaptés aux enfants. Ceux-ci peuvent se rendre en toute sécurité à l'école ou à leurs activités extrascolaires. Le phénomène de parent-taxi est freiné.

Mesure p : davantage de places de stationnement pour les vélos sont créées à proximité des écoles, pour les enfants comme pour les parents, afin de rendre la pratique plus visible et attractive.

Mesure q : afin de favoriser le mouvement et la santé des enfants tout en assurant leur sécurité, la Ville fait une promotion active des lignes Pédibus.

Objectif spécifique 5.2 : Aménager et équiper les places de jeux, parcs et espaces de rencontre extérieurs en tenant compte des intérêts des enfants et des jeunes.

Les espaces de rencontres et places de jeux ont suscité beaucoup de remarques de la part de toutes les personnes sondées : nombreuses sont celles qui pensent que l'aménagement des places de jeux ne répond pas aux besoins du public-cible. Il en est de même pour le parc urbain et autres espaces de rencontre, peu ou mal aménagés. Lors de l'atelier diagnostic, il a été souligné que « les jeunes (...) ont besoin de plus de sécurité et d'infrastructures pour les accueillir ». Les demandes concrètes pour la modernisation et l'attractivité de ces infrastructures urbaines portent notamment sur l'installation d'abris couverts, de points d'eau potable, de bancs, de WC et d'équipements sportifs comme des buts de foot ou des terrains multisports par exemple. Un autre point relevé concerne l'accès en soirée, actuellement limité pour certains lieux tels que le parc urbain ou la place de jeux du Pré-Guillaume, qui n'est actuellement pas possible en raison de l'existence de mises à ban.

Mesure r : les aménagements des places de jeux, parcs et espaces de rencontre extérieurs sont adaptés afin qu'ils répondent aux besoins, par des équipements favorisant le confort, la convivialité et l'appropriation de ces lieux. Le public concerné est associé à la réflexion lorsque cela est pertinent.

Mesure s : l'interprétation et l'application des mises à ban dans les places de jeux et les parcs sont rediscutées avec les instances concernées.

Objectif spécifique 5.3 : Prévenir l'insécurité et le harcèlement dans les secteurs sensibles de la Ville.

Lors des ateliers, plusieurs jeunes ont fait état d'un sentiment d'insécurité dans différents secteurs, en particulier à proximité de la Gare, des Jardins du Château ou de la Migros. Au début des années 2020, une enquête avait été réalisée au sujet du harcèlement de rue, permettant là aussi d'identifier des secteurs plus à risque que d'autres à Delémont. Plusieurs raisons poussent à éviter ces endroits : sentiment d'insécurité, mauvaise réputation, manque de lumière et isolement de certains lieux

Mesure t : le cadre sécuritaire est renforcé dans certains secteurs de la ville identifiés comme sensibles, notamment par des aménagements urbains et des outils de prévention (p. ex. éclairage adapté, dispositifs de signalement ou d'appel d'urgence), afin de diminuer le sentiment d'insécurité et favoriser l'appropriation de ces espaces par les jeunes.

Mesure u : des campagnes de sensibilisation et des actions de prévention contre le harcèlement de rue sont développées, afin de prévenir les comportements inappropriés, soutenir les personnes victimes et améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public.

Objectif 6 : Rendre accessibles et variées les activités sportives, de loisirs et les événements

Les activités sportives, de loisirs et les événements doivent être accessibles à toute et tous et adaptées aux besoins et aux intérêts des enfants et des jeunes. Cela passe par la facilitation de l'accès financier et pratique, la mise à disposition d'espaces et d'infrastructures sécurisés et ouverts en-dehors des temps scolaires, ainsi que par l'implication des jeunes dans la conception des activités qui les concernent. Cela vise à encourager la participation, renforcer la cohésion sociale, promouvoir le mouvement et l'engagement, et faire de Delémont un territoire où les loisirs et événements contribuent pleinement au développement et au bien-être des jeunes et de leurs familles.

Objectif spécifique 6.1 : Faciliter l'accès aux activités sportives et de loisirs.

L'accessibilité financière des activités sportives et de loisirs associatives ou payantes a été régulièrement thématisée, tant par le biais des questionnaires que lors des ateliers. Les enfants et les jeunes ainsi que leurs familles revendiquent la participation financière de la commune dans le financement de certains loisirs ou le développement d'une carte de réduction pour les loisirs à destination des jeunes. En proposant la gratuité ou des rabais, l'accès est favorisé pour toutes et tous, permettant d'en faire profiter un plus grand nombre de personnes.

« Ce qui freine majoritairement les jeunes dans la pratique de sports ou pour la participation à l'offre de divertissement (...) est le coût des prestations, jugé trop élevé (...). De plus, le manque d'innovation et de variété dans l'offre est relevé ».

Extrait du rapport de l'atelier participatif d'octobre 2024

Mesure v : l'accès des enfants et des jeunes aux activités sportives et de loisirs est facilitée par des dispositifs de soutien financier ou de réduction, en collaboration avec les acteurs concernés.

Objectif spécifique 6.2 : Faire découvrir aux enfants et aux jeunes les activités sportives et culturelles delémontaines.

Parents et jeunes relèvent un manque de visibilité de l'offre existante de sports et loisirs, avec régulièrement les mêmes clubs et loisirs mis en avant, au détriment d'autres activités moins visibilisées. Dans ce contexte, un événement public, vitrine pour les associations sportives, culturelles et de jeunesse est souhaité. Le Service culture, sport, écoles (CSE) a organisé une Journée des sports pour la première fois en 2025. Cette action ludique et conviviale proposait une information directe auprès de la population à propos des offres. Une Journée de la culture sera organisée en 2026, puis en alternance avec la journée des sports.

Mesure w : la Journée des sports et la Journée de la culture sont pérennisées. Ces événements permettent de revitaliser la vie associative delémontaine et permettent de recruter et de motiver de nouveaux membres.

Objectif spécifique 6.3 : Mettre à disposition les salles de sport avec un encadrement minimal hors des temps scolaires et des entraînements des clubs.

En 2022, sous l'appellation Delém'Indoor, les salles de gym du Gros-Seuc avaient été ouvertes le samedi soir à la population, avec pour objectifs de faire bouger les jeunes, de créer un lieu de rencontre et de favoriser l'intégration sociale. L'initiative avait rencontré un franc succès, confirmant l'intérêt des jeunes et des familles pour ce type de dispositif. Dans le diagnostic, enfants, jeunes et parents ont exprimé le souhait de développer davantage ces moments, afin de renforcer la cohésion sociale et les rencontres.

Mesure x : une manifestation du type de Delém'Indoor est relancée.

Objectif 7 : Développer l'animation enfance-jeunesse

L'animation enfance-jeunesse vise à créer des liens directs avec les jeunes, à soutenir leur participation et à renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers. Cela implique de favoriser des démarches de proximité, grâce à une présence sur le terrain, et de permettre aux jeunes de se fédérer au sein de collectifs autonomes capables d'organiser des activités, des rencontres et des événements. En développant des espaces et des structures où les jeunes peuvent s'exprimer, s'impliquer et agir pour eux-mêmes et pour leur communauté, la Ville entend stimuler l'engagement citoyen, encourager l'initiative et renforcer le sentiment d'appartenance à la vie collective delémontaine.

Objectif spécifique 7.1 : Renforcer le lien avec les jeunes par l'engagement d'un travailleur social de proximité.

Le développement de démarches allant à la rencontre des jeunes et des habitant·e·s est nécessaire tant certains ne se rendent pas spontanément dans les offres existantes. Beaucoup de jeunes sont attachés à leur quartier et ne s'en éloignent que rarement. Dans ce contexte, il semble opportun d'atteindre la population afin qu'elle ne se replie pas sur elle-même. Des actions et une présence plus régulière dans les quartiers, auprès des jeunes et de la population en générale, contribuent à une meilleure cohésion sociale.

« Il faut renforcer les postes de travailleurs·euses sociaux·ales dans les écoles et en hors murs pour un meilleur accompagnement des situations ».

Un partenaire

Mesure y : un travailleur social de proximité est engagé, en lien avec l'Espace-Jeunes et l'Espace Vivre Ensemble, afin d'aller à la rencontre des jeunes directement sur le terrain et dans les quartiers. L'opportunité d'étendre cette offre aux communes de l'Agglo, du cercle scolaire ou du district est étudiée.

Objectif spécifique 7.2 : Fédérer les jeunes dans un groupe de jeunes qui organise des rencontres et événements.

La création d'une jeunesse ou d'un groupe de jeunes, comme cela existe dans les villages de la couronne delémontaine ou en Ajoie, a été plébiscitée par les jeunes tant lors des ateliers que dans les réponses au questionnaire. L'envie exprimée est d'avoir une structure gérée par des jeunes pour des jeunes, qui organisent des événements, des fêtes, des moments de rencontre, etc. L'idée est également que ce collectif puisse ensuite porter la voix de la jeunesse auprès des instances communales. La taille de Delémont, les différentes réalités socio-économiques au sein des quartiers, de même que son organisation avec une école primaire répartie sur plusieurs sites, représente des défis quant à la mise en place d'un tel projet, qui doit impérativement être porté par les jeunes eux-mêmes.

Mesure z : les conditions cadres nécessaires à la création d'un groupe de jeunes sont mises en place.

C. FINANCEMENT

La politique enfance-jeunesse constitue un investissement stratégique pour l'avenir de la Ville de Delémont. Les enjeux identifiés dans le présent rapport démontrent la nécessité d'agir avec ambition afin de renforcer durablement la qualité de vie des enfants, des jeunes et des familles.

La concrétisation des mesures prévues implique un engagement déterminé. Si certaines actions peuvent être réalisées avec les ressources actuelles du Service CSJL, la grande majorité nécessite des investissements complémentaires, tant sur le plan financier qu'en matière de ressources humaines. Dans un document de sa compétence, le Conseil communal a pris connaissance d'une planification sur les prochaines législatures, ainsi qu'une estimation des moyens nécessaires. Ce tableau est donné en annexe 9 à titre purement informatif, les montants articulés devront être évalués au cas par cas lors de la mise en œuvre des mesures.

Cette volonté politique doit se traduire concrètement dans la planification financière et organisationnelle de la Ville. La mise en œuvre des mesures prévues implique en effet d'intégrer la politique enfance-jeunesse de manière transversale dans les priorités communales et d'adapter les moyens alloués en conséquence. Ainsi, il est proposé d'ajuster, pour les budgets à venir, les montants des rubriques concernées du Service CSJL ainsi que, lorsque cela se justifie, ceux d'autres services. Une augmentation de la dotation en personnel du Service CSJL sera également proposée au moment opportun. Des démarches seront entreprises auprès du Canton afin d'identifier les possibilités de financements, ainsi qu'auprès de l'agglomération de Delémont pour le développement de mesures dépassant les frontières communales. Au besoin, des recherches de financements externes pourront être faites.

D. CONCLUSION

Les enfants, adolescent·e·s et jeunes adultes delémontains fourmillent d'idées et d'initiatives pour améliorer leur quotidien et la vie de la ville. Pour preuve, les mesures présentées dans ce document et les nombreuses autres propositions recueillies lors des ateliers et questionnaires. Cette population constitue un moteur essentiel pour l'avenir de la ville et ne doit pas être considérée seulement comme bénéficiaire de prestations. En grandissant, en étudiant et en s'engageant à Delémont, ces jeunes participent à la vitalité sociale, culturelle et économique de la commune et influencent directement son dynamisme futur. La mise en œuvre de cette politique contribue également à renforcer l'attractivité de Delémont pour les familles, en offrant un environnement de vie propice à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

La démarche participative menée pour élaborer cette politique a été particulièrement enrichissante : elle a permis aux jeunes de se faire entendre, aux familles et partenaires de contribuer à la réflexion, et a favorisé des échanges intergénérationnels. La mise en œuvre des mesures proposées répondra aux besoins de la jeunesse delémontaine, tout en produisant des effets positifs pour l'ensemble de la population : renforcement du bien-être, cohésion sociale, dynamisme communal et attractivité du territoire. À moyen terme, cela devrait également contribuer à retenir et attirer de jeunes familles, consolidant ainsi l'avenir de Delémont.

E. Tableau de synthèse des mesures

Mesure a : des cafés parents, animés par des professionnel·le·s de la petite enfance, sont organisés afin de favoriser l'échange de pratiques et la valorisation des ressources parentales (p. ex. sur le modèle de l'École des parents).
Mesure b : des moyens supplémentaires sont données à Familles 2000 afin de pérenniser la structure d'accueil de la Puce Verte, élargir les horaires d'ouverture voire développer l'accueil sur d'autres sites.
Mesure c : le soutien à l'AJAM et au CAFF est renforcé afin de préparer plus systématiquement les enfants allophones à l'entrée à l'école.
Mesure d : les ressources d'aide existantes sont mieux valorisées, auprès des jeunes et des différents partenaires. La prise de contact est facilitée.
Mesure e : des réunions de paroles entre jeunes et/ou avec des professionnels sont organisées par la Commune et/ou ses partenaires.
Mesure f : intervenir auprès des services cantonaux pour la création d'une délégation à l'insertion professionnelle.
Mesure g : créer et diffuser une offre de petits jobs à destination des jeunes, en situation de décrochage ou non.
Mesure h : la Ville crée une plateforme numérique facile d'accès et claire qui centralise les informations concernant les enfants et les jeunes.
Mesure i : la Ville organise une ou des rencontres annuelles de mise en réseau et d'échanges entre acteurs en lien avec les enfants et les jeunes.
Mesure j : l'école à journée continue est mise en place à l'école primaire de Delémont, d'abord par une phase-test, qui pourrait ensuite se pérenniser dans le temps.
Mesure k : la commune développe un organe de participation pour les enfants et les jeunes, de type Parlement des jeunes ou autre. Leur voix est ainsi entendue et leurs besoins sont remontés aux autorités.
Mesure l : afin de mettre en place des politiques publiques et des événements adaptées aux besoins des enfants et des jeunes, les services communaux sont à leur écoute. Ceux-ci sont impliqués dans les projets les concernant, par le biais, au besoin, de moments de participation et de consultations. L'Espace-Jeunes est l'interlocuteur et l'acteur privilégié pour cet échange.
Mesure m : la Ville développe un lieu de rencontre intérieur à destination des jeunes, qui pourrait être autogéré, avec un encadrement minimal.
Mesure n : la Ville de Delémont collabore avec Movetia afin de soutenir des projets de mobilité, d'échanges et de coopération destinés aux jeunes et aux professionnel·le·s de l'animation jeunesse.
Mesure o : les chemins piétons et cyclables sont adaptés aux enfants. Ceux-ci peuvent se rendre en toute sécurité à l'école ou à leurs activités extrascolaires. Le phénomène de parent-taxi est freiné.

Mesure p : davantage de places de stationnement pour les vélos sont créées à proximité des écoles, pour les enfants comme pour les parents, afin de rendre la pratique plus visible et attractive.

Mesure q : afin de favoriser le mouvement et la santé des enfants tout en assurant leur sécurité, la Ville fait une promotion active des lignes Pédibus.

Mesure r : les aménagements des places de jeux, parcs et espaces de rencontre extérieurs sont adaptés afin qu'ils répondent aux besoins, par des équipements favorisant le confort, la convivialité et l'appropriation de ces lieux. Le public concerné est associé à la réflexion lorsque cela est pertinent.

Mesure s : l'interprétation et l'application des mises à ban dans les places de jeux et les parcs sont rediscutées avec les instances concernées.

Mesure t : le cadre sécuritaire est renforcé dans certains secteurs de la ville identifiés comme sensibles, notamment par des aménagements urbains et des outils de prévention (p. ex. éclairage adapté, dispositifs de signalement ou d'appel d'urgence), afin de diminuer le sentiment d'insécurité et favoriser l'appropriation de ces espaces par les jeunes.

Mesure u : des campagnes de sensibilisation et des actions de prévention contre le harcèlement de rue sont développées, afin de prévenir les comportements inappropriés, soutenir les personnes victimes et améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public.

Mesure v : l'accès des enfants et des jeunes aux activités sportives et de loisirs est facilitée par des dispositifs de soutien financier ou de réduction, en collaboration avec les acteurs concernés.

Mesure w : la Journée des sports et la Journée de la culture sont pérennisées. Ces événements permettent de revitaliser la vie associative delémontaine et permettent de recruter et de motiver de nouveaux membres.

Mesure x : une manifestation du type de Delém'Indoor est relancée.

Mesure y : un travailleur social de proximité est engagé, en lien avec l'Espace-Jeunes et l'Espace Vivre Ensemble, afin d'aller à la rencontre des jeunes directement sur le terrain et dans les quartiers. L'opportunité d'étendre cette offre aux communes de l'Agglo, du cercle scolaire ou du district est étudiée.

Mesure z : les conditions cadres nécessaires à la création d'un groupe de jeunes sont mises en place.